NOMBRE DE MEMBRES Du Conseil Municipal : 11 En exercice : 9

DATE DE LA CONVOCATION 09 décembre 2024

Ont pris part aux délibérations : (Sauf mention contraire) L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au Foyer Communal, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Marie CASTELLVI.

**Etaient présents**: M. CASTELLVI Jean-Marie, M. IAQUINTA Antoine, M OSTERMANN Ole, Mme DUPONT Liliane, M. RICO William

<u>Absent(s)</u>: Mme BÉJUI HUGUES, Hélène, M. HALLOSSERIE Laurent, M. LEICK Hervé, M. HALLOSSERIE Laurent

**Procuration(s)** Mme BÉJUI HUGUES Hélène, donne pouvoir à M. IAQUINTA Antoine, Mme GODEMENT Murielle donne pouvoir à M. OLE OSTERMANN, M. HALLOSSERIE Laurent donne procuration à M. CASTELLVI Jean Marie

## Secrétaire de séance : M. IAQUINTA Antoine

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont :

- 1-Approbation du PV du 04 Novembre 2024.
- 2-Extension du réseau d'éclairage publique
- 3- Prestation de dénomination et de numérotation des voies
- 4- Convention avec la Communauté de Communes Piémont cévenol pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols
- 5- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau
- 6-Questions diverses

### Même séance

### 1-Approbation du PV du 04 Novembre 2024.

Après lecture du compte rendu de la séance du 04 Novembre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présent.

### 1- Approbation du PV du 04 Novembre 2024

# 2- Extension du réseau éclairage public

Mr le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour lequel il est nécessaire de lancer une étude.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'engage à rembourser au SMEG les frais d'étude avant-projet, d'un montant de 342.00€ en cas de renoncement du projet du fait de la commune. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération dur lequel est calculée la part de la collectivité si le projet se réalise.

Le coût des travaux s'élève à 15000€ dont 50% est pris en charge

Jean-Marie CASTELLVI

SECRETAINE A. IAQUINIA

2- Extension du réseau éclairage public

par le syndicat.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré,

**Décide** 8 pour et 1 abstention L'extension du réseau d'éclairage public

### 3 - Prestation de dénomination et de numérotation des rues

M. le maire explique les différents problèmes liés à une mauvaise numérotation des voies.

Ceux-ci ont mis en évidence l'importance de procéder à la numérotation des rues de la commune.

L'adresse constitue une donnée de base pour des missions de service public, comme les services de secours, pour laquelle les communes doivent faire usage de leur compétence non délégable. Il est essentiel que ces adresses remontent dans les bases de données avec la garantie d'être certifiées par la commune.

La prestation de La Poste Solution Business pour un montant de 1812 € répondent à nos critères.

Le Maire propose le nom de l'ancien Maire Mr ROBERT Rigal pour la rue menant au lotissement.

3- Prestation de dénomination et de numérotation des rues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité : **APPROUVE** : le principe général de dénomination et numérotation

## 4- Convention avec la Communauté de Communes Piémont cévenol pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols

Le Maire expose la situation au Conseillers Municipaux les termes de la loi Climat et résilience, qui impose aux communes dotées d'un document d'urbanisme, d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (article L2231-1 du code général des collectivités territoriales).

Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Monsieur le Maire propose que la commune conventionne avec la Communauté de communes du Piémont Cévenol et prenne à sa charge le coût du rapport triennal de l'artificialisation des sols réalisé par l'agence d'urbanisme Nîmoise et Alésienne (soit 300 €) par la commune, et qui sera versé à la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

4 Convention avec la Communauté de Communes Piémont cévenol pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols

Jean-Marie CASTELLVI

All Park

Page 3/4

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal:

**DECIDE** à l'unanimité d'approuver la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols par l'agence d'urbanisme Nîmoise et Alésienne.

**DECIDE** à l'unanimité d'accepter de conventionner avec la Communauté de communes du Piémont Cévenol pour la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols

5- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Le Maire met à la connaissance du Conseil Municipal qu'une redevance Agence de l'eau a été initiée avec une entrée en vigueur au 1er Janvier 2025.

Le Maire explique que la redevance devra être appliquée à toutes les factures émises à partir de du 1er Janvier 2025 quelle que soit la période de distribution d'eau potable ou des eaux usées. Une délibération devant être prise à cette effet avant le 31 décembre,

les conseillers réunis,

VOTENT à l'unanimité la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif de 0.01€ par m3

### 9-Questions diverses

#### Réunion publique

Le Conseil Municipal prévoit de faire une synthèse des actions menées par la municipalité lors de la réunion publique qui se tiendra au mois de mars 2025

#### Travaux de la Brasserie

Les travaux de la Brasserie ont occasionné des dommages à la barrière d'une habitation. Ce qui a entraîné une réparation au cours des travaux consistant à la réfection d'une marche et du crépi. La question se pose à savoir s'il est préférable de mettre des gravillons ou de la terre autour de l'arbre de la Brasserie.

#### **Assainissement**

La question se pose sur la possibilité de prolonger l'assainissement jusqu'à la sortie du village, ce qui engendrerait une prolongation de 250 m qui passerait sur la départementale.

Ces travaux permettraient d'engendrer une recette eau et assainissement

### **DSP Véolia**

Au 1er Janvier 2026 la DSP avec Véolia touche à son terme. La solution qui pourrait permettre la réduction du coût de l'eau serait de demander à Véolia de faire un contrat prestataire de service

Jean-Marie CASTELLVI

SECRETAIRE AND

Page 4/4

### Café de l'atelier

Prévision de la création de toilettes handicapé et d'un robinet poussoir pour la meilleure alimentation en eau.

La séance est levée à vingt heures

Jean-Marie CASTELLVI